

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE, Rebecca BODNAR, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN.

Etaient absents :

Isabelle LENERAND (donne pouvoir à Mme BERBION), Jean-Julien PETIT (donne pouvoir à Mme PUISSANT), Corinne ANDRÉ-BAUCHET (donne pouvoir à M AFCHAIN).

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021. En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote. Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021 est approuvé à : 14 voix Pour, 1 abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

2. Décisions modificatives du budget 2021 :

La Préfecture de l'Oise a émis deux observations nécessitant de modifier le budget communal 2021.

Concernant le budget de fonctionnement 2021, une somme de 20 000€ avait été inscrite au compte 042 alors qu'elle aurait dû être inscrite au compte 7582.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote cette modification à 14 voix Pour, 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

Concernant le budget d'investissement, le montant des restes à réaliser s'élevait à 248 692,76€ alors que le compte administratif 2020 indiquait une somme de 240 734,88€. Il faut donc reporter cette somme de 2020 à l'identique sur l'année 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote cette modification à 14 voix Pour, 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

3. Questions diverses :

3.1 : Eclairage public :

Le syndicat SE60 propose de passer l'éclairage public de la commune à la technologie LED dans un souci d'économie d'énergie. Avec la subvention du SE60 qui est de 54%, le montant pour la commune est de 30000€. Il y aura environ 200 points lumineux à adapter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte de procéder à ces travaux et accepte la proposition financière du SE60 à 14 voix Pour, 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

3.2 : CLSH :

Le projet architectural de l'agrandissement du Centre de loisir prévoit une construction de 240 m2 sans utiliser la parcelle contiguë acquise en 2017 en réserve foncière. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre ce bien.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte de vendre ce bien pour un montant de 130000€ et autorise Monsieur le maire à signer tout document permettant cette session à 14 voix Pour, 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

3.3 : Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Les subventions des travaux de la Rue de la Trinité seront versées à la commune sur les factures acquittées et le remboursement de la TVA sera effectif en 2022. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est donc nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000€ au taux de 0,90%.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET), décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Brie Picardie une ligne de trésorerie à court terme pour un montant de 200 000 Euros, pour une durée de 12 mois, au taux variable sur index Euribor 3 mois étant convenu que si l'Euribor est inférieur à zéro (0), il sera réputé égal à zéro (0) (soit à titre indicatif un taux Euribor de - 0.536 % au 07/05/2021 + marge de 0.90% = taux 0.90 %).

3.4 : Sécurité du passage protégé devant la Mairie :

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le Petit Villeneuvois, un agent restera présent à 8h15 et 16h30 pour sécuriser le passage protégé devant la Mairie.

3.5 : Rue de l'Argillère :

Monsieur AFCHAIN s'interroge sur la fermeture par une chaîne du passage communal dans la rue de l'Argillère, ne permettant plus l'accès au chemin communal. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas le fait de la commune et qu'il va rechercher son auteur.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

A Villeneuve les Sablons, le

Le Maire,

C. NEVEU

